

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA RELANCE

COMPTES PUBLICS

Arrêté du 28 septembre 2020 portant ajustement de périmètre des services déconcentrés de la direction générale des finances publiques

NOR : CCPE2023467A

Le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la relance, chargé des comptes publics,
Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2010-986 du 26 août 2010 modifié portant statut particulier des personnels de catégorie A de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 12 juin 1970 modifié fixant le siège et le ressort des services de publicité foncière,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Les postes comptables de la direction générale des finances publiques voient leur périmètre évoluer de la manière suivante :

Département	Services avant réorganisation	Services après réorganisation	Date d'effet
06 – Alpes-Maritimes	Service de la publicité foncière de Nice 1	Service de la publicité foncière de Nice 1	16 novembre 2020
	Service de la publicité foncière de Nice 2		
	Service de la publicité foncière de Nice 3		
	Service de la publicité foncière de Nice 4		
12 – Aveyron	Service de la publicité foncière et de l'enregistrement de Rodez 1	Service de la publicité foncière et de l'enregistrement de Rodez 1	9 novembre 2020
	Service de la publicité foncière de Rodez 2		
	Service de la publicité foncière de Millau		
24 – Dordogne	Service de la publicité foncière et de l'enregistrement de Périgueux	Service de la publicité foncière et de l'enregistrement de Périgueux	23 novembre 2020
	Service de la publicité foncière de Bergerac		
	Service de la publicité foncière de Ribérac		
	Service de la publicité foncière et de Sarlat-la-Canéda		
42 – Loire	Service de la publicité foncière et de l'enregistrement de Saint-Etienne 1	Service de la publicité foncière et de l'enregistrement de Saint-Etienne 1	12 novembre 2020
	Service de la publicité foncière de Saint-Etienne 2		
	Service de la publicité foncière de Montbrison		
44 – Loire-Atlantique	Service de la publicité foncière et de l'enregistrement de Saint-Nazaire 1	Service de la publicité foncière et de l'enregistrement de Saint-Nazaire 1	1 ^{er} décembre 2020
	Service de la publicité foncière de Saint-Nazaire 2		

Département	Services avant réorganisation	Services après réorganisation	Date d'effet
	Service de la publicité foncière de Pornic		
45 – Loiret	Service de la publicité foncière et de l'enregistrement d'Orléans 1	Service de la publicité foncière et de l'enregistrement d'Orléans 1	19 novembre 2020
	Service de la publicité foncière d'Orléans 2		
	Service de la publicité foncière d'Orléans 3		
	Service de la publicité foncière de Montargis		
	Service de la publicité foncière de Gien		
55 – Meuse	Service de la publicité foncière et de l'enregistrement de Bar-le-Duc 1	Service de la publicité foncière et de l'enregistrement de Bar-le-Duc 1	3 décembre 2020
	Service de la publicité foncière de Bar-le-Duc 2		
	Service de la publicité foncière de Verdun		
59 – Nord	Service de la publicité foncière et de l'enregistrement de Dunkerque	Service de la publicité foncière et de l'enregistrement de Dunkerque	2 novembre 2020
	Service de la publicité foncière de Hazebrouck		
92 – Hauts-de-Seine	Service de la publicité foncière et de l'enregistrement de Nanterre 3	Service de la publicité foncière et de l'enregistrement de Nanterre 3	4 novembre 2020
	Service de la publicité foncière de Nanterre 1		
	Service de la publicité foncière de Nanterre 2		

Art. 2. – Le classement des postes comptables dont le périmètre évolue en application de l'article précédent sera fixé par décision du directeur général des finances publiques.

Art. 3. – Le présent arrêt sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 28 septembre 2020.

Pour le ministre et par délégation :
*Le sous-directeur en charge du pilotage
des organisations de la DGFIP,*
L.-O. FADDA